

SÉANCE DU JEUDI 30 AVRIL 2026 A 17H00
SALLE DES FETES - DE LIVERS CAZELLES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
40	35	39

L'an deux mille vingt-six, le 30 avril, à 17 Heures 00, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse ; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de Livers Cazelles sous la présidence de Jérôme Flament, Président.

Présents : M. Patrick Montels, M. Jérôme Flament, M. Patrick Delaume, Mme Catherine Manuel, M. Pierre Viaules, Mme Caroline Breuillard, Mme Arielle Brun, M. Daniel Ganthe, M. Frédéric Ichard, M. Guilhem Marty, M. Serge Besombes, M. Patrick Lavagne, Mme Stéphanie Chabbal, Mme Anne-Marie Prunet, M. Bernard Bouvier, M. Claude Geniey, Mme Corinne Caujolle, Mme Sylvie Gravier, Mme Bonnie Rozières, M. Jean-Luc Viguier, Mme Laurence Caussé, M. Serge Rouquette, M. Jean-Philippe Gineste, Mme Delphine Pinczon Du Sel, M. Bruno Supiot, Mme Nathalie Bessou, M. Laurent Cavaroc, Mme Geneviève Pellat, M. Jean-Christophe Cayre, Mme Céline Castela, M. Jérôme Pelayo, M. David Calmettes, M. David Vasseur, M. Camille Heckmann, M. Pascal Priolo.

Pouvoirs :

M. Serge Dalmières pouvoir à M. Jérôme Flament,
M. Jean-Pierre Vernhes pouvoir à M. Pierre Viaules,
Mme Patricia Marty pouvoir à Patrick Delaume,
M. Nicolas Lahaye pouvoir à Mme Delphine Pinczon Du Sel

Excusés et absents :

Mme Sarah Turquety

M. Frédéric Ichard est désigné secrétaire de séance

D68-2026 Election des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1414-2, L.1411-5 et L.2121-21 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Considérant que la Commission d'appel d'offres est chargée d'attribuer les marchés publics passés selon une procédure formalisée ;

Considérant que, pour un établissement public de coopération intercommunale, cette commission est composée :

- du Président ou de son représentant, Président de droit ;
- de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants élus en son sein par le conseil communautaire, à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant qu'une seule liste de candidats a été déposée ;

Considérant qu'aucun membre du conseil n'a demandé le recours au scrutin secret ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés, de ne pas recourir au scrutin secret, en application de l'article L.2121-21 du CGCT ;

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 11/05/2026

Publié le 11/05/2026

ID : 081-200034064-20260430-D68_2026-DE



PROCÈDE à l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres ;
DÉCLARE ÉLUS, à l'unanimité, les membres suivants :

Titulaires	Suppléants
M. Frédéric ICHARD	M. Jean-Christophe CAYRE
M. Bernard BOUVIER	M. Daniel GANTHE
Mme Sylvie GRAVIER	M. Claude GENIEY
M. Serge BESOMBES	M. Jean-Philippe GINESTE
M. Bruno SUPIOT	M. Jérôme PELAYO

PRÉCISE que Monsieur le Président est membre de droit et assure la présidence de la commission ;

DIT que la Commission d'appel d'offres sera convoquée en tant que de besoin dans le cadre des procédures de marchés publics ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance

Le Président

Frédéric ICHARD

Jérôme FLAMENT